



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2023-03-25**

**OBJET : Rapport annuel 2022 du Service de protection contre l'incendie**

---

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, la Ville de Schefferville doit remettre annuellement un rapport d'activités en sécurité incendie à la MRC de Caniapiscou;

**ATTENDU QUE** la MRC de Caniapiscou doit transmettre annuellement une copie de ce rapport au ministre de la Sécurité publique;

**ATTENDU QUE** l'administrateur a pris connaissance du rapport ci-haut mentionné et l'a approuvé avant sa transmission à la MRC de Caniapiscou;

**ATTENDU QU'**aucune ordonnance approuvant ledit rapport et sa transmission à la MRC n'avait cependant été émise jusqu'à maintenant;

**ATTENDU** la recommandation du Directeur du service de protection contre l'incendie, monsieur Pascal Breton, incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance, qui a été lue et approuvée par le directeur général, monsieur François Désy;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (1990, chapitre 43) :

- Adopte le rapport annuel 2022 du Service de protection contre l'incendie annexé à la présente ordonnance.
- Mandate le Directeur du Service de protection contre l'incendie, monsieur Pascal Breton, de transmettre une copie de la présente ordonnance à la MRC de Caniapiscou.

Adoptée à Québec le 21 mars 2023

Jean Dionne, administrateur